



Le Mandat Compte

Un nouveau
mode de règlement
de vos créances en espèces

Choisissez de régler vos créances à la Caf par Mandat Compte au lieu du mandat, c'est :

GRATUIT

Les frais restent à la charge de la Caf,

SÉCURISÉ

l'opération est réalisée directement au guichet de la banque postale,

ACCESSIBLE

dans tous les bureaux de la banque postale de France,

SIMPLE

un formulaire à compléter.

Comment procéder ?

- déplacez-vous dans l'un des bureaux de la banque postale,
- au guichet, demandez à effectuer un règlement en "Mandat Compte" sur le compte de la Caf,
- complétez l'imprimé "Mandat compte", en précisant votre nom et n° d'allocataire à inscrire dans la rubrique "CORRESPONDANCE"*, ainsi que le n° du compte de la Caf (précisé ci-dessous) :

code établissement / code guichet / n° de compte / clé Rib
20041 / 00001 / 0917603A020 / 87

- remettez au guichet l'imprimé et la somme due en espèces.

Le formulaire est intitulé "MANDAT COMPTE" et "VERSEMENT D'ESPÈCES SUR LE CCP D'UN TIERS". Il est divisé en plusieurs sections :

- EXPÉDITEUR :** Nom, prénom ou raison sociale en capitalis, Adresse, Date de naissance, Lieu de naissance, Signature de l'expéditeur.
- MONTANT :** En lettres et en chiffres.
- BÉNÉFICIAIRE :** Nom, prénom ou raison sociale, N° de CCP, Lettre, Centre.
- CORRESPONDANCE :** maximum 31 caractères. Une flèche orange pointe vers ce champ avec l'annotation "*N° allocataire".

En haut à droite, il y a des cases à cocher pour "ORDINAIRE" et "URGENT".